

**Unité départementale de
l'Architecture et du Patrimoine de
Savoie et de Haute-Savoie
Site Annecy**

Affaire suivie par :
Isabelle Michaux

Tél. (33) [0]4 79 60 67 60
courriel : isabelle.michaux@culture.gouv.fr

L'architecte des Bâtiments de France

à

Association de Défense du Cadre de Vie de Chanaz
185 rue du Colombier
73310 CHAMAZ

Chambéry, le 20 novembre 2023

Objet : Chanaz – conteneur poubelles Site Patrimonial Remarquable
Réf : PG/IM/131-23

Monsieur,

Vous m'avez informé de la pose de bacs d'ordures ménagères le long du canal de Savières, en Site Patrimonial Remarquable (secteur S1, Écrin Paysager).

En juin dernier, j'avais rencontré le service de Grand Lac avec M le Maire pour l'implantation des conteneurs projetés au niveau du parking d'entrée vers l'Église. Il n'avait pas été question de conteneurs le long du canal.

A cette occasion, j'avais rappelé que le dépôt d'une demande préalable de travaux était nécessaire avant l'implantation de ces dispositifs. (article R421-25 du code de l'urbanisme)

Après renseignements auprès de la mairie, il semblerait que les conteneurs aient été enlevés par les services techniques de la mairie.

Je viens de rédiger un courrier à l'attention de M le Vice-président de Grand Lac afin d'étudier les différents emplacements et traitements possibles permettant d'intégrer au mieux ces dispositifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Architecte des Bâtiments de France,
Chef de service,

Philippe GANION

Copie : Mairie de Chanaz